

Notre-Dame du T. S. Sacrement, et que, tant en séance publique qu'en séance sacerdotale, c'est-à-dire de la façon la plus complète et la plus unanime, le Congrès loua et ratifia ce titre si beau de Marie et émit le vœu :

“Que Rome, dans sa sagesse, accorde un jour l'office et la fête de Notre-Dame du T. S. Sacrement.” (1)

Eh bien ! nous pouvons dire, que pour réaliser ce vœu, Rome n'attend plus que l'heure providentielle que lui marqueront et les demandes multipliées des évêques et l'extension toujours croissante de cette dévotion parmi les fidèles. Rome, en effet, ne précède jamais les nouvelles manifestations de la piété chrétienne ; elle les approuve et les consacre quand le temps est venu.

Travaillons tous, chers confrères, à étendre la dévotion à Notre-Dame du T. S. Sacrement ; soyons-en les apôtres convaincus et zélés autour de nous, et hâtons ainsi l'heure de la glorification de Marie par l'Eglise sous ce beau titre de *Notre-Dame du T. S. Sacrement*.

E. GALTIER, S. S. S.

L'allocution de N. S. P. le Pape Pie X

prononcée dans le Consistoire secret

du 27 novembre 1911.

Le consistoire tenu le 27 novembre dernier par Notre Saint-Père le Pape Pie X demeurera célèbre. Sa Sainteté y a créé dix-neuf cardinaux, parmi lesquels quatre français : Mgr Amette archevêque de Paris, Mgr Duillard, archevêque de Chambéry, Mgr Rovérié de Cabrières, évêque de Montpellier, et le T. R. P. Billot, de la Compagnie de Jésus.

Nous n'avons pas à raconter les détails de cette grandiose cérémonie : ils ont été donnés dans les feuilles publi-

(1) Voir au volume du Congrès de Montréal, à la page 267, la belle étude du R. P. Lépicié, O. S. M., avec les conclusions et les vœux de la page 294. Voir aussi les pages 669 et 495.